

# R-co 4Change Green Bonds

## 1. Présentation

Le produit financier a pour objectif l'investissement durable. La présente table de correspondance présente l'approche durable du produit et les différentes méthodologies qui s'appliquent.

## 2. Investissement durable

Le produit financier a pour objectif l'investissement durable. Les modalités selon lesquelles ces investissements ne causeront pas de préjudice important à son objectif sont précisées dans l'annexe précontractuelle du produit.

[Annexe SFDR](#)

Les informations sur notre définition d'investissement durable sont détaillées sur notre site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

## 3. Objectif d'investissement durable

La description de l'objectif d'investissement durable est détaillée dans la rubrique correspondante dans l'annexe précontractuelle du produit.

[Annexe SFDR](#)

## 4. Stratégie d'investissement

La description de la stratégie d'investissement du produit, ainsi que la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sous-jacents, sont détaillées dans les rubriques correspondantes de l'annexe précontractuelle du produit.

[Annexe SFDR](#)

## 5. Allocation des actifs

Le produit est investi uniquement dans des investissements catégorisés comme durables, et peut détenir des liquidités jusqu'à 10% de son actif net. L'allocation des actifs entre les différentes sous-catégories environnementales et sociales est détaillée dans la rubrique correspondante de l'annexe précontractuelle du produit.

1. La catégorie #1 Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
2. La catégorie #2 Non Durables couvrant les investissements non qualifiés de durables.



---

[Annexe SFDR](#)

## 6. Suivi continu de l'approche durable

La manière dont l'approche durable du produit est intégrée de manière continue dans le processus d'investissement, est détaillée dans la rubrique correspondante de l'annexe précontractuelle du produit.

[Annexe SFDR](#)

## 7. Méthodologies

Les indicateurs utilisés pour l'atteinte de l'objectif durable du produit, et dans notre définition d'investissement durable, sont des indicateurs calculés par notre prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research.

Les méthodologies de MSCI ESG Research sont présentées sous les deux liens ci-dessous :

<https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing>

<https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-data-and-solutions>

Nous calculons des indicateurs d'impact spécifiques pour le fonds, afin de mesurer la contribution aux thématiques de durabilité, en lien avec les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies.

Ces indicateurs reposent sur les rapports d'impact des émissions obligataires et des projets sous-jacents financés.

## 8. Sources et traitement des données

Les sources de données utilisées sont détaillées dans notre Politique ESG, rubriques 2. Ressources ; 3. Intégration ESG : <https://online.flippingbook.com/view/1001032773/> ainsi que dans notre Rapport article 29 – LEC, Annexes - B – Méthodologie MSCI ESG Research : <https://online.flippingbook.com/view/549261331/>

## 9. Limites méthodologiques

Les limites méthodologiques sont détaillées dans notre Rapport article 29 - LEC, Annexes - B – Méthodologie MSCI ESG Research : <https://online.flippingbook.com/view/549261331/> et dans notre Politique ESG : 2. Ressources ; 3. Intégration ESG : <https://online.flippingbook.com/view/1001032773/> et enfin dans le Code de transparence du produit, disponible sur notre site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## 10. Due diligence

Les plans de contrôle des équipes de contrôle et audit internes intègrent les diligences ESG sur la base des processus ESG déployés par la société de gestion, des labels et réglementations durables en vigueur applicables aux produits et actifs sous-jacents. Les dépositaires et les auditeurs, dans le cadre de leurs responsabilités réglementaires, contribuent aux contrôles externes. Ces éléments sont détaillés dans notre Politique ESG, rubrique 5.

Contrôles : <https://online.flippingbook.com/view/1001032773/>



---

En complément, notre Rapport de transparence des UN - PRI, est disponible sur le site internet des PRI : <https://www.unpri.org/signatories/reporting-and-assessment/public-signatory-report>

## 11. Politique d'engagement

Notre politique d'engagement est disponible sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Nos procédures d'escalade, de désinvestissement et de gestion des controverses est décrite dans la rubrique correspondante de notre Politique PAI, disponible sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## 12. Indice de référence

Un indice de référence ESG a été désigné pour atteindre l'objectif durable du produit. Les informations concernant cet indice sont détaillées dans les rubriques correspondantes de l'annexe précontractuelle :

[Annexe SFDR](#)